

MAIRIE de  
25230 DASLE

☎ 03.81.34.36.14  
mairie.dasle@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ n° 63.2024**  
**Portant interdiction de stationnement**  
**Rue des Gadinots**

Le Maire,

VU la demande présentée le 13 septembre 2024 par l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L. 2212-2;

VU l'article L. 113-2 du CGCT;

Considérant que, pour permettre le stationnement d'une base-vie de chantier sur le parking situé sur les parcelles cadastrées AC 211 et AC 212, il y a lieu de condamner huit places de stationnement du parking situé rue des Gadinots,

## **ARRETE**

### Article 1.

Le stationnement est interdit, rue des Gadinots, sur le parking situé sur les parcelles cadastrées AC 211 et AC 212, du 20 septembre au 15 novembre 2024. L'interdiction concerne huit places de stationnement réparties de part et d'autre du parking, selon le plan annexé au présent arrêté.

### Article 2.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché sur le lieu du stationnement.

### Article 3.

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes
- Monsieur le Commandant du Groupement EST, SDIS du Doubs
- Monsieur le Président de Pays de de Montbéliard Agglomération
- Monsieur le Directeur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives
- Monsieur le Responsable des Services Techniques municipaux chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution.

Établi à DASLE, le 16 septembre 2024  
Madame Le Maire,

  


Carole THOUESNY

publié le 16 SEP. 2024

**INSTALLATION DE CHANTIER**

